

Abolir le célibat des prêtres!

Lettre du jour

Genève, 7 janvier La «Tribune» a publié une page entière sur la question du célibat des prêtres, dans un article rédigé par un correspondant de Zurich, M. Gabriel Sassoon, qui n'est peut-être pas le mieux placé pour présenter les enjeux d'un tel sujet au sein de l'Église catholique. «Abolir le célibat des prêtres»... Remède miracle?

Il est vrai que certains prêtres n'ont pas pu ou voulu respecter leur engagement au célibat. Il serait téméraire de juger ces personnes, car une vie humaine n'est pas semblable à un rail où tout est déterminé d'avance. Toutefois, voudra-t-on supprimer la monogamie parce qu'un grand nombre de personnes mariées ont franchi le pas de l'infidélité?



Le célibat consacré en tant que disponibilité n'est pas, comme on le lit parfois, un décret tardif de l'Église, il existe dans le judaïsme bien avant Jésus - lui-même (comme Jean Baptiste) célibataire pour le Royaume de Dieu - et entre autres parmi les esséniens. Par conséquent, réduire la baisse du nombre de voca-

tions à la permanence du célibat semble un peu rapide.

Un pasteur de Londres me disait que malgré l'ordination significative de femmes prêtres dans l'Église anglicane, la désertion des cultes continue de s'aggraver. Modifier les règles pour obtenir davantage d'agents pastoraux et pour maintenir la pratique ne résout rien: la crise est ailleurs, elle est civilisationnelle et spirituelle. Relativisme et pansexualisme règnent en Occident.

Quant aux jeunes qui «sentent une vocation» mais désirent fonder une famille, ce ne sont pas les ministères laïques qui manquent dans la pastorale de l'Église. Et comme conclusion, l'article relie encore pédophilie et célibat, argument convenu qui cependant ne résiste pas à la réalité: 98% des cas sont des hommes mariés. **Abbé Alain René Arbez**